



DELIBERATION N° 135/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M49) - EXERCICE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 26
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳**Procuration** à Gilles ADELSON, Claire CHINON↳**Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳**Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳**Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳**Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳**Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE↳**Procuration** à Seedna DELAR ; Sandra TROCHIMARA↳**Procuration** à Patrick LECANTE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 135/2021/CACL** relatif à la Décision Modificative N°1 du budget annexe Assainissement Collectif (M49) de la CACL, exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 135/2021/CACL** relatif à la Décision Modificative N°1 du budget Assainissement Collectif (M49) de la CACL, exercice 2021.

chapitre	intitulé du chapitre	BP 2021	DM 01	
			Propositions nouvelles	Total
depenses de la section investissement				
001	Excédent de fonctionnement reporté	511 315.05		511 315.05
16	Remboursement d'emprunts	499 515.02	508 360.64	1 007 875.66
20	Immobilisations Incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			-
21	Immobilisations corporelles			-
22	Immobilisations reçues en affectation			-
23	Immobilisations en cours	15 016 192.79	516 735.72	15 532 928.51
26	Participations et créances rattachées à des participations			-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946 930.53		946 930.53
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections			-
	Total dépenses	16 973 953.39	1 025 096.36	17 999 049.75
recettes de la section investissement				
001	Excédent d'investissement reporté			-
10	Dotations, fonds, divers et réserves	1 780 000.00	(247 294.41)	1 532 705.59
1068	excédents de fonctionnement capitalisés			-
13	subventions d'investissements	11 073 272.21	1 771 118.77	12 844 390.98
16	emprunts			-
021	Virement de la section fonctionnement	2 026 456.73	(1 617 506.64)	408 950.09
23	Immobilisations en cours	230 000.00		230 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 864 224.45	1 118 778.64	2 983 003.09
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections			-
	Total recettes	16 973 953.39	1 025 096.36	17 999 049.75

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget Assainissement Collectif (M49) de la CACL, exercice 2021, résumé ci-après et annexé.

chapitre	intitulé du chapitre	BP2021	DM 01	
			Propositions nouvelles	Total
dépenses de la section fonctionnement				
011	Charges à caractères général	129 162.00	85 000.00	214 162.00
012	Charges de personnel	250 360.00	144 000.00	394 360.00
014	Atténuations de produits			-
65	Charges de gestion courante	301 000.00		301 000.00
66	charges financières	167 464.61	267 728.00	435 192.61
67	charges exceptionnelles		2 000.00	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	2 026 456.73	(1 617 506.64)	408 950.09
042	Opérations de transferts entre sections	1 864 224.45	1 118 778.64	2 983 003.09
002	Déficit reporté			-
		4 738 667.79	-	4 738 667.79
recettes de la section fonctionnement				
013	Atténuation de charges	-		-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946 930.53		946 930.53
70	Produit des services du domaines	2 400 714.00		2 400 714.00
73	Impôts et taxes			-
74	Dotations et participations	300 000.00		300 000.00
75	Autres produits de gestion courantes			-
76	produits financiers			-
77	Produits exceptionnels			-
78	reprises sur provision pour risques			-
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 091 023.26		1 091 023.26
		4 738 667.79	-	4 738 667.79

AUTORISE le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK